

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Les mesures Sarkozy-Fillon contre nos retraites

# **Ce sont les meilleures années de notre retraite qu'ils veulent nous voler !**

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : samedi 19 juin 2010

---

**Démocratie & Socialisme**

---

Le gouvernement Sarkozy après un semblant de concertation qui avait surtout pour objectif d'amuser le tapis en attendant le début de la coupe du monde de football vient de faire connaître son verdict.

C'est bien à la pire, la plus dure contre-réforme d'Europe sur les retraites à laquelle nous sommes confrontée.

## **Cette contre-réforme essaie de nous imposer 5 reculs sans précédents**

- ▶ 1 - L'âge légal de la retraite est porté à 62 ans en 2018. Cette augmentation se fera au rythme de 4 mois par an pour les générations nées entre 1951 et 1956. A partir de la génération née en 1956, l'âge légal sera de 62 ans.
- ▶ 2 - Ce relèvement de deux ans de l'âge de la retraite s'étendra à tous les régimes. Ceux qui pouvaient encore partir à 55 ans ne le pourront plus qu'à partir de 57 ans.
- ▶ 3 - L'âge du taux plein (sans décote) est porté à 67 ans.
- ▶ 4 - La durée de cotisations s'allonge dans le privé comme dans la Fonction publique pour atteindre 41,5 annuités en 2020.
- ▶ 5 - Le taux de cotisation des fonctionnaires augmentent de 7,85 % à 10,55 % en 2020.

## **Les mesures présentées comme permettant d'assurer une « réforme juste » sont dérisoires**

Le rôle de ces mesures est uniquement de servir d'écran de fumée pour tenter de camoufler les 5 reculs majeurs qu'ils veulent nous imposer

### **Le dispositif de « carrières longues » constitue une double régression par rapport au dispositif mis en place en 2004**

Alors que le dispositif de 2004, permettant de prendre une retraite anticipée à ceux ou celles qui avaient commencé à travailler très tôt avait bénéficié à 100 000 salariés par an, celui prévu par le gouvernement ne concernerait que 50 000 salariés en 2011.

Les salariés qui, dans le précédent dispositif pouvaient partir à 56, 57, 58 ou 59 ans ne pourront plus partir avant 58, 59 ou 60 ans.

### **Le dispositif de « prévention et de compensation de la pénibilité » est un chef d'oeuvre de culot et d'hypocrisie**

Le gouvernement ne manque pas de culot. Alors que la droite a supprimé la visite médicale annuelle obligatoire pour les salariés et que le gouvernement veut en finir avec toute forme d'indépendance de la médecine du travail, il ose parler de « prévention ».

L'hypocrisie est totale dans la prétendue prise en compte de l'usure individuelle « au cas par cas » !

Dans les chiffres d'abord : seulement 10 000 salariés par an serait concernés.

Qu'est-ce, ensuite, que ce « carnet de santé individuel » du salarié ? Un système de flicage à vie, nuisant au droit à l'emploi ?

La possibilité d'une retraite à 60 ans sera examinée au cas par cas. Mais qui décidera et sur quel critère ? Où commencera l'usure : au genou, au dos, aux poumons pleins de poussière ? Avec un seul poumon atteint, faudra-t-il encore continuer à travailler ? Honte à Sarkozy et Woerth : la retraite quand on est à la veille de la mort, fichu, usé, au cas par cas, quand l'espoir est perdu ! Ils n'ont jamais tenu un marteau piqueur en main à 55 ans ni connu le stress à France Télécoms !

## **Un nivellement par le bas du public sur le privé**

Le nivellement par le bas commencé en 2003 continue.

L'alignement du taux de cotisation des fonctionnaires (7,85 % actuellement) sur celui des salariés du privé (10,55 %) ne profitera en rien aux retraités du secteur privé. Il n'y a pas de système de vase communicant entre les deux régimes de retraites et contrairement à ce qu'affirme le gouvernement ce ne sont pas les caisses de retraites des salariés du privé qui financent les retraites des fonctionnaires.

La seule conséquence de cette augmentation sera de ne pas augmenter la contribution de l'Etat. Les sommes ainsi épargnées ont une destination toute désignée : payer les intérêts de la dette publique dus aux rentiers.

## **Une attaque délibérée contre l'emploi des jeunes**

Le gouvernement fait grand cas de la possibilité de valider 6 trimestres (au lieu de 4 aujourd'hui) au titre de la première période de chômage.

C'est dérisoire alors que le chômage ne cesse d'augmenter (en particulier celui des jeunes) et que deux trimestres de plus ne pèsent pas lourd au regard des 16 trimestres d'allongement de la durée de cotisation entre 1993 et 2020.

C'est dérisoire aussi parce que le gouvernement joue sur les mots et que cette mesure ne concerne pas les jeunes à la recherche de leur premier emploi mais seulement ceux qui ont déjà eu un emploi et connaissent leur première période de chômage.

C'est dérisoire parce que les mesures gouvernementales obligent le père, la mère, le grand-père ou la grand-mère à travailler jusqu'à 67 ans alors que leur fils, fille, petit-fils ou petite-fille ne trouve pas d'emploi.

## **Une attaque délibérée contre les retraites des femmes**

Le gouvernement fait grand cas, là encore, d'une mesure tout aussi dérisoire : la possibilité pour les femmes en

congé maternité d'inclure un trimestre d'indemnités journalières dans le calcul de leur salaire de référence.

Mais les mesures que veut imposer le gouvernement prévoient de porter l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans. C'est une attaque d'une incroyable violence contre les femmes dont 29 % ne parviennent au taux plein (50 %) dans le régime de base des salariés du secteur privé que lorsqu'elles atteignent 65 ans et qu'alors les décotes disparaissent. Avec ce que prévoit le gouvernement, les décotes ne disparaîtront qu'à 67 ans. Que feront les femmes concernées pendant ces deux années ? Devront-elles attendre deux années de plus pour prendre leur retraite ou partir avant 67 ans ou prendre une retraite au taux de 38 %

## Une baisse considérable du niveau des retraites

Selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), les réformes de 1993 (régime général du secteur privé) et de 1994-1996 (retraites complémentaires du secteur privé) diminueront de 20 points, en 2030, le taux de remplacement du salaire par la retraite. Pour un salaire de 1 200 euros, la retraite nette ne sera plus égale à 78 % du salaire net mais à 58 %, soit une baisse du montant de la retraite de 936 à 696 euros.

L'affirmation du gouvernement selon laquelle l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge légal n'auraient aucun impact sur le montant des retraites est un mensonge éhonté.

La réforme de 2003 accentue déjà la baisse du montant des retraites. En effet, 6 salariés du secteur privé sur 10 ne sont plus au travail lorsqu'ils prennent leur retraite. Ils sont au chômage, en maladie ou en invalidité. La fiction gouvernementale qui veut qu'ils aient le choix de continuer à travailler pour bénéficier d'une retraite à taux plein n'a aucun sens. Comment continuer à travailler quand on n'est déjà plus au travail ?

Les nouvelles mesures que veut nous imposer le gouvernement accentuerait dangereusement ce phénomène. Avec un allongement de la durée de cotisation à 41,5 annuités et un recul de deux ans de l'âge l'égal, ce sont 70 % des salariés du secteur privé qui ne seraient plus au travail lorsqu'ils prendraient leur retraite. Le montant de leur retraite ne pourrait donc que continuer à diminuer.

## 85 % des mesures du gouvernement financées par le salariat

Pour le gouvernement, le financement des mesures qu'il veut nous imposer serait parfaitement équilibré. Les hauts revenus, le capital, les entreprises participeraient dans les mêmes proportions que les salariés à leur financement.

Il suffit de lire ses propres chiffres pour constater à quel point cette affirmation du gouvernement est fausse.

Les « mesures d'âge » imposées aux salariés (93 % de la population active) rapporteraient 20,2 milliards en 2020. Le nivellement par le bas imposé aux fonctionnaires rapporterait, quant à lui, 4,9 milliards d'euros à la même date. 1,4 milliard d'euros seraient transférés des caisses d'assurance-chômage aux caisses de retraites malgré la modicité des indemnités perçues par la grande majorité des chômeurs. Au total, la contribution des salariés et des chômeurs s'élèverait à 26,5 milliards d'euros.

La contribution des hauts revenus, du capital et des entreprises s'élèverait en tout et pour tout à 3,7 milliards d'euros

en 2020.

Voilà ce que le gouvernement de Nicolas Sarkozy appelle un effort équitablement réparti.

## **La participation des hauts revenus, du capital et des entreprises ne constitue qu'une diminution d'une toute petite partie de leurs avantages fiscaux ou sociaux**

Le taux de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu sera porté de 40 à 41 %. Au milieu des années 1990, ce taux s'élevait à 57 % !

L'augmentation de la taxation des stock-options ne fera qu'amener cette taxation au même montant que celle des salaires.

Les plus values de cessions d'actions et d'obligations seront taxées dans l'impôt sur le revenu.

L'exorbitant crédit d'impôt sur les dividendes perçus par les actionnaires sera supprimé.

Une nouvelle méthode de calcul des exonérations sociales sur les salariés payés entre 1 et 1,6 SMIC (un autre cadeau fait au patronat et nullement remis en cause) devrait rapporter 2 milliards d'euros ...

## **Les recettes nouvelles sont illusoires**

La taxation des hauts revenus, du capital et des entreprises constituent des recettes fiscales.

A la différence des cotisations retraites, ces recettes ne sont pas affectées obligatoirement au financement des retraites. Demain, le Parlement pourra fort bien décider que ces recettes soient affectées à tout autre chose. Au remboursement de la dette publique par exemple.

L'interrogation sur le sort réservé à l'impôt collecté lors du « lundi de Pentecôte » ne peut que renforcer notre méfiance.

## **Cette réforme est inacceptable : mobilisons nous massivement pour obliger le gouvernement à la retirer**

Cette réforme est celle voulue par le Medef. Jusqu'au bout le gouvernement a refusé d'augmenter les cotisations retraites patronales.

Il n'hésite pas à augmenter les cotisations retraites des fonctionnaires de 0,27 point par an (et donc de baisser d'autant leur salaire) mais décide qu'il est impossible d'augmenter du même montant les cotisations retraites

## **Ce sont les meilleures années de notre retraite qu'ils veulent nous voler !**

---

patronales. Pourtant, cette augmentation annuelle permettrait, en 40 ans, d'équilibrer nos régimes de retraites.

L'argument avancé, la compétitivité des entreprises n'a aucune portée. Il suffirait, en effet, de compenser l'augmentation des cotisations retraites patronales par une diminution des dividendes, passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % en 2009. Cela serait d'autant plus bénéfique que non seulement ces dividendes ne servent à rien puisqu'ils sont versés aux actionnaires et ne participent pas au financement des investissements productifs des entreprises. Mais, ils sont, au contraire, nuisibles puisque toutes ces sommes improductives vont gonfler les bulles financières ou immobilières et spéculer contre les dettes publiques, la dette française comme les autres.

Il ne reste donc plus qu'à nous mobiliser dans l'unité la plus large pour mettre des millions de salariés, jeunes, retraités, dans la rue, le 24 juin, en septembre, en octobre s'il le faut, pour obliger ce gouvernement à abandonner cette attaque scélérate contre nos retraites.

On peut, on doit, on va forcer ce gouvernement à reculer : 60 ans à taux plein pour toutes et tous, pas un an de plus, pas un euro de moins pour nos retraites. !

La France est riche et les richesses si elles sont partagées peuvent permettre de garder tous nos droits à lé retraite.

**Jean-Jacques Chavigné, Gérard Filoche**, le 16 juin 2010